Réponse d'Enedis sur le projet de règles MA-RE v9.1

Consultation ouverte du 6 novembre 2019 au 13 décembre 2019

Le 13 décembre 2019,

Enedis se prononce uniquement sur la thématique de l'évolution du prix de règlement des écarts, pour laquelle RTE n'a pas introduit de modification de règles dans le projet en concertation. RTE fait néanmoins un point d'étape des discussions lors de l'appel à contributions de mai 2019 et fait quelques propositions supplémentaires :

- Supprimer le rejeu ex post du coefficient k'
- Mettre en place un processus de révision du coefficient k pour viser un équilibre du Compte Ajustement – Ecart ex ante
- Couvrir le reliquat du solde du compte ajustement écart par un mécanisme tarifaire.

RTE semble donc exclure la proposition qui consistait à inciter les responsables d'équilibre à être en écart positif, proposition à laquelle Enedis n'était pas faborable. En revanche, RTE semble proposer un nouveau mix de solutions par rapport à ce qui a été présenté jusqu'ici. Enedis souhaiterait que ce nouveau mix de solutions, notamment sur le processus de révision du coefficient k qui doit permettre de viser un équilibre ex ante, soit partagé en concertation. Les conséquences de ce processus que ce soit sur la lisibilité des incitations transmises que sur l'ampleur du solde du compte ajustement écart qui resterait à recouvrir peuvent en effet être importantes.